



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUCURON**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	11	18

Date de la convocation

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 26 septembre,

À 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire**.

Présents :

Adjoins au Maire

M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, Mme Marjorie BERARD, 4^{ème} adjointe, M. Philippe ANGELETTI, 5^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS.

Pouvoirs : M. Jean-Yves RIOU à M. le Maire, Mme Anne-Marie DAUPHIN à Mme Marjorie BERARD, M. René LAURENT à M. Régis VALENTIN, Mme Claudie BLANC à M. Thierry BENOIT, Mme Claudie CHIRI à M. Roger PELLEGRIN, M. Alain GUEYDON à Mme Marie-Jo SOTTO, M. Régis AUDIBERT à Mme Anne-Cécile REUS.

Secrétaire de séance : M. Régis VALENTIN.

Délibération n°66/2023

Objet : Retrait délibération n°50-2023 du 29.08.2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 29.08.2023, la délibération n°50-2023 portant sur le Taux d'imposition de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) a été adoptée à l'unanimité. En l'absence de précisions mais face à l'obligation de délibérer avant le 1^{er} octobre 2023, une délibération de principe avait été présentée.

Toutefois au vu des observations de la Préfecture, il convient de ne pas évoquer le nouveau taux mais de mentionner uniquement le choix du taux de majoration.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de retirer la délibération n°50-2023 du 29.08.2023.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 084-218400422-20230926-DE_66_2023-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, la proposition de Monsieur le Maire de retrait de la délibération n°50-2023 du 29.08.2023.

Retire, la délibération n°50-2023 du 29.08.2023.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

A Cucuron, le 28.09.2023

Le Maire

Philippe EGG

Le secrétaire de séance

M. Régis VALENTIN



Publiée le :